

Association "Conserver la chapelle de Sainte-Marie-aux-Anglais"

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE tenue le 19 octobre 2019 à la mairie du Mesnil-Mauger

Le président de l'association, Jacques Devos, ouvre la séance en remarquant que 15 personnes sont présentes et que 39 se sont fait représenter, le quorum nécessaire pour que l'assemblée générale délibère valablement à savoir 32 personnes présentes ou représentées, est donc largement dépassé.

Le président remercie tous les participants de leur présence à cette septième assemblée générale de notre association.

RAPPORT D'ACTIVITE POUR 2018-2019

1. Restauration de la chapelle

La première phase de travaux "clos et couvert" s'est terminée au premier semestre 2018 et nous sommes entrés dans la seconde phase : la restauration du décor, les peintures, les sculptures. Il nous faut maintenant d'une part préparer un dossier administratif. Pour cela nous avons besoin d'un maître d'œuvre ; d'autre part nous devons rechercher des financements Il nous faut mener les deux activités simultanément car il ne servirait à rien d'avoir les autorisations mais pas le financement et réciproquement !

La première nécessité était, à la demande de la DRAC, de compléter le diagnostic des peintures réalisé en 2014 par la société ARCOA. Dans ce but, nous avons lancé un appel à candidature en direction de 8 sociétés spécialisées dans la restauration de décors peints. Nous avons reçu 4 réponses, dont l'une a été rapidement retirée par la société concernée. Des trois en lice nous avons choisi Art Partenaire car c'était la seule présentant une expérience sur des peintures murales romanes et sur des supports poreux.

Le rapport remis par Art Partenaire, dont la mandataire est Mme Mélodie Bonnat, est extrêmement documenté et très précis. Nous allons essayer de résumer ses trois grandes rubriques :

- Quelles sont les origines des dégradations du décor peint de la chapelle ?
- Comment peut-on les caractériser ?
- Comment y remédier ?

1.1 Origine des dégradations du décor peint et des sculptures

- **Instabilité du bâti et humidité** : la chapelle est construite sur un terrain fortement argileux et une insuffisance des contreforts, du chœur essentiellement, a amené des glissements de pierres ; les murs du chœur se sont écartés. Ces mouvements de pierres ont justifié la pose de tirants, eux-mêmes à l'origine de dégradations. L'humidité a deux origines, d'une part une longue absence de couverture au-dessus du chœur au XIX^e siècle et des défauts de couverture concernant l'ensemble du bâtiment pendant de longues périodes. D'autre part, des remontées capillaires provenant de l'humidité de ce fond de vallée mais aussi d'un manque de drainage du terrain.

- **Des modifications architecturales anciennes** : si l'implantation au sol de la chapelle n'a pas été modifiée

depuis 1220, les murs couverts de peintures ont été creusés à de nombreuses occasions, entraînant des pertes et des dégradations du décor, notamment sur les éléments suivants : les deux fenêtres gothiques, la porte donnant vers une sacristie dans le mur du chœur, la piscine liturgique, une armoire et des niches sur le mur nord ainsi que l'aménagement de l'enfeu pour recevoir les gisants qui ont dû être réalisés trop grands, un retable posé autour de l'autel. Enfin la pose de tirants déjà citée.

- **Des restaurations datant du XIX^e et début du XX^e siècles** : un enduit « épais » a été appliqué à une époque difficile à définir ; celui-ci a été enlevé en 1844. Ce serait un mélange d'enduit à la chaux et de badigeon de plâtre, créant une forte concentration en ions sulfates très toxiques pour la pierre. Par la suite, le ciment utilisé pour ces rebouchages est une substance hétérogène vis-à-vis des différents enduits de chaux employés jusque-là.

- **Quatre campagnes de restaurations partielles** : chaque campagne a été réalisée avec des méthodologies différentes de dégagement, de refixage, de comblement des lacunes. L'utilisation d'adhésifs de synthèse, abandonnés depuis, n'a été très heureuse.

Comment cela se traduit-il sur le décor ? Comment y remédier ?

Les glissements de pierres les unes par rapport aux autres ont entraîné des déplacements vers le bas des voûtes, des fissures verticales allant jusqu'à 5 à 10 cm d'ouverture. Ces actions altèrent l'adhérence des enduits et des peintures ainsi que la planéité du décor ; elles créent, même, des fissures dans celui-ci. Il reviendra au maître d'œuvre de décider si l'on peut réaligner les pierres dans leur position d'origine sans entraîner de nouvelles détériorations du décor peint.

Contre l'humidité, l'effort essentiel a déjà été réalisé dans la première tranche de travaux : drainage du terrain, étanchéité de la toiture, pose de gouttières éloignant les eaux pluviales. Le carrelage du sol a été retiré en 1950 à la demande de M. Merlet, architecte en chef des monuments historiques. Mme Bonnat conseille de ne pas remettre de carrelage, de laisser le sol en terre battue avec un mélange terre-chaux. Ce devrait être la première action du maître d'œuvre pour éviter des poussières sur les peintures restaurées, avec peut-être un passage de la commission d'archéologie pour sonder le sous-sol de la chapelle.

L'humidité a entraîné des dépôts salins qui se sont cristallisés, formant des dépôts blancs sur la pierre, des desquamations qui fragilisent la couche picturale. Ceux-ci pourront être stabilisés par une transformation chimique en un composé insoluble et stable.

Les modifications architecturales ont souvent détruit une partie du décor historié, perdant celui-ci définitivement. La dépose des gisants, la pose du retable autour de l'autel, la pose des tirants du chœur et de la nef furent toutes des opérations réalisées sans respect des arcs et des colonnes proches qui furent attaquées au burin. Autour des gisants manquent de nombreuses pierres. Il appartiendra au maître d'œuvre de voir dans quelle mesure (et à quel prix...) on peut arranger ces dégâts.

Tous les bouchages réalisés au ciment vont devoir être retirés et remplacés par un enduit de chaux. Les essais de Mme Bonnat montrent qu'enlever ces verrues est loin d'être aisé. On peut abimer l'enduit à la chaux voisin. Même certains rebouchages à la chaux devront être soit refaits soit, tout au moins, arasés quand ils furent réalisés sans respect de la couche picturale. La composition et la couleur des enduits devront correspondre aux originaux.

Finalement toute la couche picturale devra être revue tableau par tableau et subir d'abord un dépoussiérage en douceur peut-être un nettoyage à l'eau déminéralisée. Les anciens traitements destinés à fixer la couche picturale seront enlevés avec un solvant et des batônnets de coton.

Les restaurateurs et le maître d'œuvre devront enfin décider d'une méthodologie pour rendre les tableaux plus lisibles. Celle-ci pourra comprendre la dépose de repeints précédents, inacceptables, et bien sûr un comblement de la couche picturale partout où cela est possible. Les zones de trop grandes lacunes seront traitées en ton neutre avec un badigeon et une patine.

Comme demandé par la DRAC le travail de Madame Bonnat comprend un grand nombre de photos et de dessins au trait documentés donnant scène par scène les dégradations observées et les diverses restaurations qu'elles ont subies. Ce rapport a été accepté sans modifications par la DRAC.

Evaluation des coûts

Le diagnostic de Mme Bonnat a été facturé 15 162 € ; il a été complété par des analyses chimiques et physiques, réalisées par le laboratoire Epitopos de Strasbourg pour un coût de 2045 €. Ces dépenses ont été prises en charge par l'Etat, le département, la commune de Mézidon VA et notre association (participation de 3 871 €, issue de notre compte à la Fondation du Patrimoine).

Mme Bonnat a évalué le coût du travail des restaurateurs de peintures. Il s'élèverait à 133 500 € pour le chœur et à 139 000 € pour la nef, 21 000 € étant considérés comme option complémentaires. Il faudra également faire appel à une entreprise de maçonnerie et un restaurateur de sculptures, si nous voulons restaurer tous les décors. Nous imaginons un coût total de l'ordre de 400 000 € pour l'ensemble. Nous proposons, comme pour la première phase des travaux, de distinguer deux tranches : une tranche ferme, le chœur par exemple et une tranche conditionnelle. Cette dernière sera exécutée immédiatement après la première ou plus tard suivant nos capacités financières.

Nous devrions avoir une subvention de l'Etat et du département couvrant la moitié des frais. Nous allons maintenant chercher à couvrir par mécénat les 50% restant.

Le début des travaux est prévu dans le meilleur des cas en 2021.

Le rétable

Signalons enfin que, lors du démontage du clocher dans la première phase de travaux, ont été retrouvées de nombreuses planches qui constituaient le rétable du chevet de la chapelle. Celui-ci fut retiré vers 1953-1955. Ces planches n'ont pas trop souffert de leur long séjour dans le clocher ouvert à tous les vents et toutes les pluies. Toutefois, les peintures qui le recouvraient ont presque entièrement disparu. Seules deux des planches pourront, peut-être, donner une idée de cet ancien rétable. Nous étudions la possibilité de les restaurer.

2. Vie de l'association

2.1 Effectif actuel

L'association a enregistré à ce jour 177 adhésions. Après 6 années d'existence, nous avons dû retirer une vingtaine de membres pour diverses raisons : décès, départ de la région ou absence de toute participation à la vie de l'association : cotisation ou signe de vie à l'assemblée générale. Sur les 154 membres ainsi actifs, 84 sont des femmes et 74 des hommes. Une certaine parité est ainsi constatée, ce qui est rare dans ce type d'association culturelle où souvent prédominent les femmes.

2.2 Communication numérique

Le site Internet est toujours remarquablement complété par notre ami Michel Kohn qui nous donne une idée de la fréquentation de celui-ci.

Plusieurs participants à l'assemblée générale de 2018 nous avaient suggéré que nous réalisions une page Facebook pour faire connaître l'association. Nous avons,immédiatement, suivi cette recommandation : un compte (facebook.com/accsma) a été ouvert. Sur notre page, pas moins de 35 articles ont été publiés par Michel Kohn et Jacques Devos. Les sujets sont des plus divers : détails architecturaux, personnages liés au bâtiment, évolution de la restauration, etc. La fréquentation de la page a tendance à augmenter : partis de 30 à 40 consultations de chaque nouvel article, nous sommes passés à, souvent, plus d'une centaine actuellement. L'annonce du prix de la rédaction *Pèlerin* a généré 223 visites. En une année, la page a déjà reçu 85 mentions "J'aime".

2.3 Adhésion à l'APEPA

L'association a adhéré à l'Alliance pour le Patrimoine des Eglises en Pays d'Auge (APEPA). Celle-ci organise des visites de plusieurs églises dans une après-midi. De façon générale, elle œuvre à faire connaître les églises du pays d'Auge. Le gros problème est leur ouverture au public. Un plan d'ouverture pour l'été 2019 a été proposé ; nous verrons, ci-dessous, que nous l'avons bien dépassé.

2.4 Visites de la chapelle

C'est avec grand plaisir que nous avons enregistré un nombre croissant de demandes de visites de la chapelle par des groupes :

- Groupe Nature du Calvados ;
- Lyceum de Caen ;
- Groupe HMS de Hermanville ;
- Fraternité "Notre-Dame des Nations de Bruxelles".

La société historique du Havre, soit environ 50 personnes, a demandé à venir en mai prochain.

D'autre part nous avons ouvert la chapelle tous les samedis du mois de juillet et de la première moitié d'août. Cette ouverture a été annoncée par la presse locale et coïncidait avec les deux ouvertures prévues en juillet et août par l'association APEPA dans 8 églises de la région. La chapelle a également été ouverte juste après le Forum des associations, soit le 7 septembre et pour les deux Journées européennes du patrimoine des 20 et 21 septembre.

Nous pouvons considérer que nous avons ainsi reçu environ 250 personnes, toutes visites confondues. Au cours de ces visites la vente de posters, plaquettes, brochures a étoffé nos recettes.

2.5 Autour de la chapelle...

A notre demande, le chemin des trois clochers a été tondu, rendu praticable après élimination des ronces . Des travaux plus importants seraient prévus l'an prochain pour le rendre encore plus agréable. Nous nous proposons de voir avec l'Association des amis de Saint-Maclou si nous pourrions organiser un circuit en été : les deux chapelles seraient ouvertes et nous rappellerions les faits de guerre qui s'y sont déroulés lors de la campagne de Normandie en 1944. Une extension de la randonnée vers l'église du Doux-Marais serait à envisager avec visite du monument.

Il est proposé d'organiser une cérémonie en souvenir des 34 Ecossais qui y perdirent la vie lors de la campagne de Normandie ; nous pourrions y inviter les associations locales d'anciens combattants ainsi que les différents membres anglais de l'association.

2.4 « Rubans du Patrimoine »

La commune de Mézidon Vallée d'Auge a reçu les « rubans du Patrimoine » pour « la restauration du clos de la Chapelle de Sainte-Marie-aux-Anglais et, plus largement, la démarche de mise en valeur du patrimoine de la commune ». Nous sommes heureux de cette distinction qui a été remise ce matin à l'intérieur de la

chapelle et qui souligne le soutien que nous recevons de la commune et de son maire, M. François Aubey, dans notre projet de restauration. Nous l'en remercions vivement ici.

2.5 Electricité

La commune a obtenu la pose d'une installation définitive d'électricité dans la chapelle. Nous l'en remercions vivement. Il faut encore définir qui paye la facture. La puissance consommée sera faible et ce devrait surtout être un coût d'abonnement.

2.6 Cotisations pour 2019-2020

La cotisation à l'association reste fixée à 10 € par personne. Il est possible de s'acquitter de celle-ci par un don de 90 € ou plus, partiellement déductible des impôts en transmettant ce don à la Fondation du Patrimoine. Toutes explications nécessaires ont été déjà transmises par courrier à nos membres.

Mis aux votes, le rapport d'activité est accepté à l'unanimité des votants.

2. RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2018-2019

A la fin de l'exercice précédent le bilan était le suivant :

Compte bancaire	1043	Report à nouveau	1696
Caisse	567		
Chèques à remettre	86		
TOTAL	1696 €		1696 €

Le compte d'exploitation pour l'exercice 2018-2019 a été comme tel :

Assurances,	193	Adhésions et Cotisations	1240
Frais de bureau, photocopies,	795	Dons	263
Adhésions diverses	75	Subvention de la commune	340
Frais bancaires	18	Intérêts bancaires	47
		Vente posters, brochures	501
TOTAL	1081 €		2391 €

Soit un bénéfice de 1310 € pour l'exercice

Une baisse des cotisations et des dons est à remarquer mais elle s'explique par la possibilité laissée, dès l'an dernier, aux membres de s'acquitter de leurs cotisations par don partiellement défiscalisé auprès de la Fondation du Patrimoine. Notre compte auprès de cette fondation dépasse les 5 000 € mais nous ne l'incluons pas dans notre budget car il n'est plus récupérable par l'association. Par statut, si nous

n'employons pas cet argent pour "notre" restauration, il ira à un autre projet.

Le bilan en fin d'exercice est donc le suivant, avant décision de l'assemblée générale :

Compte bancaire	2684	Report à nouveau	1696
Compte livret A	61		
Caisse	261	Bénéfice de l'exercice 2018/19	1310
Total	<u>3006 €</u>		<u>3006 €</u>

Nous proposons de porter le bénéfice de l'exercice en report à nouveau.

Le rapport financier est accepté à l'unanimité des votants.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.

Vu le président
J.E. Devos

Vu le secrétaire
P. Fournier